



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ENSAI'

École nationale  
supérieure d'architecture  
Montpellier | La Réunion

# J'VAI

GUIDE PRATIQUE  
**MOBILITÉ  
INTERNATIONNALE  
D'ÉTUDES**

# LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

## LA MOBILITÉ INTERNATIONALE VISE À :

- > Améliorer le niveau des compétences et des aptitudes des étudiants
- > Favoriser l'amélioration de la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation au niveau des établissements
- > Améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues

## 2 MODALITÉS DE MOBILITÉ :

- > Mobilité en Europe
- > Mobilité hors Europe

## LES SPÉCIFICITÉS

- > 1 semestre ou 1 année d'échange à l'étranger
- > Licence 3 ou Master 1
- > 46 Conventions ERASMUS+ / 9 Conventions bilatérales (Hors Europe)

## À QUI S'ADRESSE L'ÉCHANGE ?

Aux étudiants inscrits en formation initiale à l'ENSAM

## CONDITIONS DE MOBILITÉ

- > Départ : S5/S6 ou S7/S8
- > S8 & S10 pour le double cursus franco-espagnol
- > S8 pour le double cursus archi/ingénieur
- > Validation totale des UE antérieure à leurs années de mobilité
- > Certification obligatoire en langue étrangère

## LA CANDIDATURE

### PROCÉDURE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Via la plateforme : [etudiant.montpellier.archi.fr](http://etudiant.montpellier.archi.fr)

Onglet « mobilité internationale »

### DOCUMENTS À PRODUIRE


- 1 Curriculum Vitae (CV)
- 1 Lettre de motivation
- 1 Avis pédagogique de l'enseignant de Studio
- 1 Portfolio bilingue (français/langue étrangère)
- 1 Photo
- 1 Contrat d'étude

### CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'ATTRIBUTION DES MOBILITÉS

- Résultats académiques, avis pédagogique de l'enseignant & situation académique
- Niveau en langue étrangère : moyenne académique et résultat de la certification
- Motivation : lettre de motivation et l'entretien oral
- Pertinence du projet personnel et pédagogique (portfolio et entretien oral)

# LE CALENDRIER

décembre	1. Certification en langues
décembre / janvier	2. Dépôt des candidatures
janvier	3. Audition individuelle des candidats
février	4. Validation des choix attribués en CRI
février	5. Validation des choix par la CFVE/CPS
mars / avril	6. Nomination des candidats auprès des établissements partenaires
mai	7. Validation des contrats d'études par la CFVE
à partir de mai	8. Procédure d'enregistrement dans les établissements partenaires



## ATTENTION

En cas de non réussite aux examens finaux de juin et de non validation de la totalité des ECTS, votre mobilité sera annulée.

## LE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ

- Ministère de la culture
- Programme ERASMUS +
- Région Occitanie
- ENSAM
- Fonds propres de l'étudiant

## QUELQUES RECOMMANDATIONS

- vérifier avec attention le niveau de certification linguistique requis par l'établissement partenaire
- choisir un établissement d'accueil en totale adéquation avec votre cursus, votre personnalité et vos intérêts
- préparer avec soin votre portfolio représentatif de vos compétences en architecture (mentionner le nom des enseignants référents)
- préparer l'entretien d'admission

## CONTACTS

### **Thierry VERDIER**

Directeur de l'ENSAM

[thierry.verdier@montpellier.archi.fr](mailto:thierry.verdier@montpellier.archi.fr)

### **Daniel ANDERSCH**

Directeur des études et de la pédagogie

[Daniel.andersch@montpellier.archi.fr](mailto:Daniel.andersch@montpellier.archi.fr)

### **Mélanie DURAND**

Responsable des coopérations internationales

[melanie.durand@montpellier.archi.fr](mailto:melanie.durand@montpellier.archi.fr)

---

179 rue de l'Espérou  
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89

F. 04 67 41 35 07

[www.montpellier.archi.fr](http://www.montpellier.archi.fr)

# ENSAM

École nationale  
supérieure d'architecture  
Montpellier | La Réunion



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*